

[Accueil](#)

[Histoire](#)

[Lieux](#)

[Keryado - Saint-Armel](#)

[Saint-Armel : rues](#)

Hervé (rue Raymond)

Hervé (rue Raymond)

Raymond Hervé est né le 22 juillet 1908 à Trélazé. Marié et père de quatre enfants, ce Keryadin, membre du parti communiste, milite également à la CGT. Ouvrier plombier à l'usine à gaz de Lorient, il est arrêté le 12 août 1941 par la police française suite à un acte de « sabotage » dans l'entreprise. Interné dès le 14 août, par mesure administrative, au camp de Choiseul (Châteaubriant), il est libéré le 2 octobre. Le 12 octobre, la police militaire allemande l'interpelle à nouveau. Jugé à Vannes, il est condamné le 31 octobre par le tribunal de la Feldkommandantur 750, pour manifestation anti-allemande, à cinq mois de détention alors que les juges allemands réclament deux ans de travaux forcés. Le 4 décembre 1941, il est interné à la prison de Saint-Brieuc.

Alors qu'il s'attend à être libéré, il est transféré le 3 avril au camp de Compiègne-Royallieu. Ce jour là, le prisonnier n° 3843 inquiet pour sa famille, écrit à son épouse, qu'il souhaite pour plus de sureté, qu'elle quitte Lorient. Quelques mois plus tard, sa famille se

réfugie à Landaul. Le 9 mai, sa femme est informée par courrier que sa demande de visite est refusée au motif que le prisonnier n'est pas en camp depuis assez longtemps et qu'elle pourra renouveler sa demande dans quatre mois. Elle tente toutes les démarches en vue de sa libération mais les plus hautes autorités françaises déclarent ne rien pouvoir faire, le camp étant placé sous l'autorité des occupants. Le 6 juillet, Raymond Hervé est déporté à Auschwitz dans le convoi dit des 45 000 (otages déportés en représailles pour des sabotages ou attentats qu'ils n'avaient pas commis, composé pour l'essentiel d'un millier de communistes et d'une cinquantaine de juifs, matricules 45157 à 46326). Au niveau de Châlons-sur-Marne, il jette, depuis le train, une lettre pour sa femme : « ...nous prenons la direction de l'Allemagne... pas très facile d'écrire dans un wagon à bestiaux... ». Sa famille n'aura plus de nouvelles de lui. Deux jours plus tard, Raymond Hervé, le seul Morbihannais du convoi, est enregistré sous le numéro de matricule 45661. En mai 1945, on compte 119 survivants sur ces 1170 hommes déportés. Raymond Hervé n'en fait pas partie. Commence alors pour son épouse, une longue et douloureuse période de recherches. Elle n'est informée officiellement du décès de son conjoint qu'en 1952. D'après le certificat de décès établi à Auschwitz, Raymond Hervé est décédé le 23 septembre 1942. Déclaré Mort pour la France, il est aussi homologué Déporté politique.

Appellation adoptée par délibération du conseil municipal du 9 novembre 1963.